



F.B.U.D.S.

FEDERATION BELGE de URBAN DEFENCE SYSTEM ASBL

Le siège de la Fédération « FBUDS » se situe Rue de Huy 114, 4280 Villers-le-Peuplier (Hannut)

Numéro d'entreprise : BE 0642.735.757

Assurance des membres adhérents : via licence auprès de F.B.U.D.S., affilié à la FKB Belgium (Fédération Kick Boxing Belgium)

Organisation sportive des clubs et sections de la Fédération

FBUDS Hannut (Siège Fédéral)

Directeur Technique : Jean-François Bowé

Directeur Technique Adjoint : Caroline Geron

Responsable Technique UDS Kids : Steve Van Coillie

Club UDS Hannut

Complexe sportif : Route de Landen 41, 4280 HANNUT

UDS Ados & Adultes – Jean François Bowé, Caroline Geron, Steve Van Coillie, Rosario Dispenza

- Mercredi de 20h à 22h
- Samedi de 14h à 16h → 16h à 17h dédié aux moniteurs et instructeurs

UDS Kids – Steve Van Coillie, Caroline Geron

- 4/7 ans : Vendredi de 18h à 19h
- 8/12 ans : Vendredi de 19h à 20h

Boxing Thai Hannut – Jean François Bowé (et Joachim Laverdure)

- Ados et adultes : Mardi & Jeudi de 20h30 à 22h
- Kids (**à partir de 6 ans**) : Mardi & Jeudi de 20h30 à 22h

Des créneaux supplémentaires pourraient être ouverts et accessibles aux compétiteurs, ceci s'organisera à la discrétion des instructeurs qui vous informeront en temps utile concernant l'ouverture de ces créneaux.

MMA Hannut – Jean François Bowé

- Ados et adultes (**à partir de 12 ans**) : Dimanche de 10h00 à 12h00

UDS Province de Namur

Représentant Régional : Rosario Dispenza

Club UDS Floreffe – Rosario Dispenza

Complexe sportif : Rue Joseph Hanse 6, 5150 FLOREFFE

- Mardi de 10h à 11h : Seniors
- Mardi de 18h à 19h : Kids 8-13 ans
- Mardi de 19h à 21h : Ados & Adultes

Des modifications d'horaires peuvent être établies en cours d'année, voir annulations de cours, il est donc important de consulter les pages FACEBOOK des clubs afin de se tenir au courant des changements.

Toutes les informations affichées ne seront pas forcément répétées en cours.

 URBAN DEFENCE SYSTEM HANNUT BELGIQUE

 URBAN DEFENCE SYSTEM KID'S HANNUT BELGIQUE

 Boxing Thai, kick boxing, MMA Team Hannut

 URBAN DEFENCE SYSTEM FLOREFFE



Fonctionnement des Clubs :

Le respect est une chose très importante dans nos clubs, respecter les cours avant, pendant et après ceux-ci. Vous trouvez ci-après des extraits du Règlement d'Ordre Intérieur de la Fédération et des Clubs, celui-ci est consultable dans son entièreté :

- Sur simple demande, en envoyant un mail à urban.defence.system@gmail.com (Objet : ROI)
- En scannant le QR code ci-après



- Il est interdit de fumer dans les installations.
- Les portables sont tolérés en cas d'urgence (cela reste un club de sport et non un call-center)
- L'adhérent s'engage à laisser la salle ainsi que les douches, sanitaires, vestiaires et le matériel mis à disposition, dans l'état où celui-ci les trouve à son arrivée.
- L'adhérent, s'il remarque la moindre dégradation ou toute chose anormale, doit le signaler aux instructeurs, moniteurs ou professeurs.
- Les cheveux seront attachés, les ongles propres et courts, tous les bijoux sont INTERDITS.
- L'adhérent portera une tenue propre adaptée à la pratique du sport et au minimum le Tshirt du club, voir gestionnaire vêtements du club. L'adhérent veillera également à disposer des équipements de protection adaptés à sa pratique, voir ci-après équipements requis par discipline.
- Ne pas oublier que vous représentez votre club et la fédération à la salle et en dehors, donc nous vous invitons à bien lire le règlement de la fédération pour éviter les sanctions.
- **Toute inscription/abonnement s'effectue pour une durée de 12 mois minimum** et ceci jusqu'à rupture du contrat en accord avec le club. Le paiement se fera TOUJOURS en début de période (voir détails ci-après)
- Le déplacement du club vers d'autres locaux dans un rayon de 10 km ne peut être invoqué en tant que motif de résiliation.
- Tout document d'inscription illisible, raturé, incomplet, ne sera pas pris en considération

Cotisations HANNUT

| COURS | Assurance/ Licence | Abonnement 1 An ^{2*} | TOTAL | Acompte ^{4*} | "Réduction Familles" ^{3*} sur Abonnement | |
|------------------------------|-----------------------|----------------------------------|--------------|-----------------------|--|-----------------------|
| | | | | | -5% (2e inscrit) | -10% (3e, 4e inscrit) |
| Adultes ^{1*} | 50€ | 380 € | 430 € | 80€ | 361€ | 342€ |
| Ados 13-18 ans ^{1*} | 50€ | 280 € | 330 € | 60€ | 266€ | 252€ |
| Kid's 4-12 ans ^{1*} | 50€ | 190 € | 240 € | 40€ | 180,50€ | 171€ |

^{1*} L'abonnement pour l'un des cours (UDS, Boxing Thaï, MMA, ...) donne également accès à tous les cours dispensés pour la même tranche d'âge.

^{2*} Le calcul du montant de l'abonnement se fait sur une saison de 10 mois pour 12 mois de cours effectifs. En effet, nous donnons cours toute l'année, y compris durant la plupart des congés scolaires juillet-août inclus.

^{3*} « Réductions Familles » (membres d'une même famille vivant sous le même toit), par ordre d'âge, du plus âgé au plus jeune : Membre 1 → 100%, membre 2 → -5% sur abonnement, membre 3 et suivants → -10% sur abonnement.

^{4*} Voir ci-après



Extrait du ROI - Article 4 : Cotisation

Assurance et licence sportive :

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 50€, représentant la couverture d'assurance et le paiement de la licence. La cotisation à la fédération est payable à l'inscription à chaque début de saison de cours et/ou à l'inscription en cours d'année.

.....

Il vous est possible de rentrer une attestation sportive chaque saison à votre mutuelle. Celle-ci vous permet d'obtenir un remboursement complet ou partiel de votre cotisation

Abonnement sportif :

Toute inscription/abonnement s'effectue pour une durée de 12 mois minimum et ceci jusqu'à rupture du contrat en accord avec le club.

En ce qui concerne l'abonnement annuel, et selon le principe de base suivant :

Début de saison = 1^{er} Septembre

Fin de saison = 31 Août, celui-ci devra avoir été acquitté pour le 31 octobre au plus tard

OU pour toute inscription en cours d'année, pour le dernier jour du 2^e mois du démarrage de l'activité au sein des clubs.

4^e En cas d'un fractionnement (31 octobre ou fin du 2^e mois), le montant de l'assurance ainsi qu'un **acompte** doivent être payés à l'inscription, le solde restant étant dû au 31 octobre (ou dernier jour du 2^e mois d'activité au sein des clubs).

Le paiement s'effectuera UNIQUEMENT par virement sur le compte du club, voir détails ci-après.

Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cas d'abandon du pratiquant en cours de saison. Toutefois, en cas d'incapacité médicale survenant en cours de saison, sur présentation d'un justificatif, avec préavis de 2 mois commençant le 1^{er} jour du mois qui suit la notification de l'incapacité auprès du club, le club, en la personne de son Président, Mr Jean François Bowé, analysera les situations au cas par cas.

Conditions et mode de paiement :

- A l'inscription paiement **MINIMUM obligatoire** de l'assurance + acompte sur abonnement annuel.
- Pour le 31 Octobre ou le dernier jour du 2^e mois suivant l'inscription, l'entièreté du solde restant dû de l'abonnement
- **UNIQUEMENT par virement** au cpte BE16 0689 4305 8174 – GKCCBEBB
Communication : * Nom Prénom du participant
* Nom du cours de base choisi (UDS, UDS ado, UDS Kids, Boxing Thai)
* Détail du paiement ex : « assurance + abonnement » **OU**
« assurance + acompte abonnement » **OU** « solde abonnement »

En cas de difficultés, veuillez prendre contact avec le trésorier afin d'envisager des solutions.

Tenue(s) et équipement(s) de protection :

L'adhérent portera une **tenue propre, adaptée** à la pratique du sport et au minimum le Tshirt du club, voir gestionnaire vêtements du club. L'adhérent veillera également à disposer des équipements de protection adaptés à sa pratique, voir ci-après équipements requis par discipline.

Pour commander vos vêtements du club (Tshirt, sweatshirt, etc,...), veuillez vous adresser au gestionnaire vêtements du club. Il vous est également possible de commander vos équipements de protection via le



club. Les premières participations sont autorisées avec VOTRE tenue (sportive) le temps de recevoir la tenue du club pour autant que vous en ayez fait la commande.

Bon de commande disponible avec votre « Fiche Inscription » sur notre site web : www.fbuds.be

UDS et UDS Kids : tenue noire complète à votre charge

- Tshirt du club = OBLIGATOIRE
- Pantalon type « randonnée » (ex : Decathlon)
- Chaussures de sport en salle (propres)

Boxing Thaï : à votre charge

- Tshirt du club = OBLIGATOIRE
- Short du club = OBLIGATOIRE
- Brassière du club avec protection poitrine = Obligatoire pour les compétitrices

MMA : pas de tenue club disponible pour l'instant

Equipements de protection par discipline :

X = OBLIGATOIRE

/ = non obligatoire

| | UDS | UDS Kids | Boxing Thaï | MMA |
|---|-----|----------|-------------|-----|
| Coquille | X | X | X | X |
| Protège Dents (mâchoire supérieure ONLY, Décathlon 5€) | X | X | X | X |
| Gants de Boxe (Jusqu'à 15ans 8oz ou 10oz, àpd 16 ans 12oz) | X | X | X | / |
| Gants MMA | X | | / | X |
| Protège tibias | / | | X | / |
| Casque | | | X | / |
| Couteau d'entraînement | / | / | | |
| Bâton d'entraînement | / | / | | |

Coordonnées des personnes de contact :

*Administrateur, Président & Directeur technique de la Fédération et des Clubs :

Jean-François Bowé : +32 494 99 08 90

*Administrateur, Trésorier Admin. & Directeur Technique adjoint / Gestionnaire vêtements des clubs :

Caroline Geron : +32 471 30 74 76

*Directeur Technique UDS Kid's :

Steve Van Coillie : +32 479 89 58 99

***website** : www.fbuds.be

***email** : urban.defence.system@gmail.com

*Administrateur, Secrétaire & Représentation : Raphaël Verraghen : +32 496 74 81 34